



# Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)

## Comité Syndical du 11 Avril 2018

### *Procès-Verbal*

Le 11 avril 2018 s'est déroulé, dans les locaux du Syndicat Intercommunal, un Comité Syndical dont l'ordre du jour est joint en annexe du présent procès-verbal.

La Présidente du Syndicat, Madame Ravez, ouvre la séance.

#### **1. Compte de gestion**

Le Compte de Gestion 2017 est présenté par Madame TOUVEREY à l'assemblée. Il correspond en tout point au Compte Administratif 2017.

Il est procédé au vote :

**Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Le Compte de Gestion est voté à l'unanimité.

#### **2. Compte administratif**

Le Compte Administratif 2017 est présenté à l'aide de la note d'analyse financière transmise à l'ensemble des délégués.

Il est procédé au vote :

**Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Le Compte Administratif 2017 est voté à l'unanimité.

#### **3. Mise en non valeurs**

Madame la Trésorière présente à l'assemblée une demande de mise en non valeurs pour l'année 2018 pour un montant de 2 604.37 € T.T.C.

Il est procédé au vote :

**Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Reprise et affectation des résultats**

Les résultats de l'exercice 2017 sont :

- Déficitaire en section d'exploitation de 64 669.33 € ;
- Excédentaire en section d'investissement de 626 365.75 €.

Les tarifications de clôture restent :

- Excédentaire en section d'exploitation : 765 617.23 € ;
- Excédentaire en section d'investissement : 503 381.69 €.

Il est proposé de les reprendre au Budget Primitif 2018.

Il est procédé au vote :

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **5. Tarifs arrosages stations de pompage – campagne 2018**

Les tarifs des arrosages issus des stations de pompage sont fixés à hauteur de :

- 460 €/ha en ce qui concerne la station de la Sainteté à Barbentane ;
- 393 €/ha pour les usagers de la station de la Baronnerie ;
- 388 €/ ha pour les abonnés recensés sur la station de Malespine

Ils restent stables par rapport à l'année 2017.

Il est procédé au vote :

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Tarifs Francs Bords.**

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs Francs Bords par rapport à l'année 2018.

Il est procédé au vote :

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7. Participation des communes.**

La participation des communes reste constante pour un montant global de 110 915.92 €. Elle reste identique à celle de l'année 2017.

Il est procédé au vote :

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8. Budget primitif 2018**

La section recettes d'exploitation présente un montant de 2 187 557.17 €

La section dépenses d'exploitation présente un montant de 2 083 432.56 €.

La section recettes d'investissement présente un montant de 2 071 513.41 €.

La section dépenses d'investissement présente un montant de 2 071 513.41 €.

Il est procédé au vote :

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Directeur du SICAS

Stéphane MORALES